



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Assemblée

A/131/Inf.2.rev  
10 octobre 2014

## Information importante pour les délégués à la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

### Débat général

#### Inscription des orateurs

La pré-inscription en ligne des orateurs a été close le 6 octobre. Les inscriptions sur place ouvriront le dimanche 12 octobre à 11 heures, au guichet d'inscription des orateurs, à côté de l'entrée de la Salle plénière (salle 1), au premier étage du CIGG.

L'ordre d'intervention des orateurs sera déterminé par un tirage au sort public qui aura lieu à 18 heures le dimanche 12 octobre. La liste des orateurs sera distribuée au service de documentation et dans la Salle plénière (salle 1), le 13 octobre au matin.

Afin de permettre une gestion optimale du temps de parole global durant le débat général, les délégations sont invitées, dans la mesure du possible, à inscrire leurs orateurs **avant le tirage au sort**.

#### **Répartition des sièges dans la Salle plénière (salle 1)**

La Salle plénière a une capacité de 370 places assises à des pupitres (plus un nombre équivalent de places dans des rangées situées à l'arrière des pupitres). En raison du grand nombre de participants, le nombre de sièges aux pupitres attribués à chaque délégation sera limité comme suit :

- pour les délégations ayant droit à 10 parlementaires : trois sièges ou quatre si la délégation est conduite par le Président ou la Présidente du Parlement;
- pour les autres délégations conduites par le Président ou la Présidente du Parlement : trois sièges;
- pour toutes les autres délégations et les Membres associés : deux sièges, hormis pour les délégations ne comptant qu'un membre, qui auront droit à un siège;
- pour les délégations des Observateurs : un siège.

Nous espérons que les présentes dispositions ne causeront pas de désagréments majeurs aux Membres que nous remercions de leur compréhension.



